



BULLETIN D'INSCRIPTION

Ce formulaire est à retourner accompagné du règlement des frais d'inscription et de la cotisation, à l'ordre de l'École de Musique du Club 27, à l'adresse du trésorier de l'Association indiquée ci-dessous

L'Art 27

34, rue Roussel Doria 13004 Marseille

Elève

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Discipline 1 (Instrument)

Discipline 2 (Instrument)

Horaire souhaité* (à confirmer par téléphone pour s'assurer de la disponibilité du créneau)

Choix 1 :

Choix 2 :

Choix 3 :

* Voir à cet effet le tableau horaires des activités sur notre site.

Nom du professeur :

Parents (ou élève majeur)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel fixe :

Tel mobile :

E-mail :

Règlement

Le règlement peut se faire en plusieurs chèques (par mois ou par trimestre)

Frais d'inscription et d'adhésion : 20 €

Cours d'essai : 10 €

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE MUSIQUE

L'Ecole de Musique du Club 27 est une école spécialisée dans l'enseignement des différentes disciplines de la musique. Elle a pour mission d'offrir, dans les meilleures conditions pédagogiques, à autant de jeunes enfants et d'adultes qu'il est possible, une pratique musicale et une bonne culture musicale dans les disciplines proposées, de propager l'art musical, susciter l'éclosion de vocations ou former de futurs amateurs actifs éclairés et enthousiastes.

Elle constitue sur le plan local, un pôle musical dynamique de la vie culturelle du quartier et de la commune.

1. INSCRIPTION

- 1.1 L'Ecole admet les enfants à partir de l'âge de 7 ans pour la pratique instrumentale
- 1.2 Est considéré comme adulte tout élève inscrit dès l'âge de 18 ans
- 1.3 La réinscription d'une année sur l'autre des élèves restant en scolarité s'effectuera au siège de l'école de musique dans le courant du mois de juin.
- 1.4 Les inscriptions définitives sont reçues au siège de l'école de musique dès fin juillet.

2. DROITS D'INSCRIPTION

- 2.1 Il est annuellement un droit d'inscription, dont le montant est fixé par le conseil d'administration. Ce droit est distinct des frais de scolarité.
- 2.2 Le droit d'inscription n'est pas remboursable.
- 2.3 Le montant des frais de scolarité est fixé par le conseil d'administration.
- 2.4 Les frais d'adhésion sont payés à l'inscription.
- 2.5 En cas de démission, une franchise sur les cotisations d'un mois restera à la charge de l'adhérent, à compter de la réception de son courrier de démission.

3. ABSENCE

- 3.1 Toute absence doit être justifiée au moins 48h à l'avance. Passé ce délai le cours est dû.

4. CHARTE DES PROFESSEURS

- 4.1 Les professeurs exercent leurs cours avec exactitude et ponctualité, ils ne reçoivent dans leur classe que des élèves régulièrement inscrits.
- 4.2 Les parents sont informés de l'absence d'un professeur par téléphone.
- 4.3 Les professeurs se doivent d'être présents à chaque manifestation (concerts).
- 4.4 Les professeurs sont habilités à admettre ou à refuser les parents dans leurs cours.

5. DISCIPLINE

5.1 Chaque professeur est responsable de l'animation pédagogique et de la discipline pendant les cours.

5.2 Les élèves sont tenus personnellement responsables du box dont ils prennent possession ainsi que du matériel s'y trouvant.

5.3 Les élèves sont tenus de respecter les horaires de cours prévu.

5.4 La responsabilité de l'Ecole ne saurait être engagée dans l'hypothèse où un enfant déciderait de lui-même de quitter les locaux à la fin de son cours ou en cas d'absence imprévue d'un professeur.

5.5 Tout élève se doit de venir avec son instrument.

6. COURS POUR ADULTES

6.1 Il ne sera pas appliqué de niveaux à proprement parler. L'élève avancera à son rythme selon le programme de travail établi par le professeur pendant l'année.

6.2 Un cours de formation musicale sera proposé en dehors du cours instrumental aux adultes.

6.3 Les adultes se doivent de participer à la vie de l'Ecole de Musique du Club 27 sous forme de concerts, auditions, animations, etc...

6.4 Les adultes sont admis en musique d'ensemble lorsqu'il y a possibilité de constitution de groupe.

AUCUN ELEVE OU PARENT N'EST CENSE IGNORER LE REGLEMENT INTERIEUR ET LES STATUTS DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU CLUB 27

A

Le,

Signature :